



bail meublé appartement

Par **loulou231060**, le 11/08/2025 à 10:58

Bonjour,

J'ai signé il y a 4 ans un bail meublé. Je veux quitter mon logement et ma propriétaire me dit que j'ai un préavis de 2 Mois. C'est ce qui est marqué dans mon bail.

Quelle solution puis je envisager pour faire respecter le délai d' 1 mois ?

Merci d'avance

Par **Pierrepauljean**, le 11/08/2025 à 10:59

bonjour

quelle est la nature de votre bail ?

est ce un bail loi 89 ?

Par **Yapasdequoi**, le 11/08/2025 à 12:56

Bonjour,

Dans la loi 89-462, le préavis du locataire est de 1 mois pour un meublé, mais encore faut-il que votre location y soit soumise.